



PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 18 août 2015

**Service départemental
de la communication
Interministérielle**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sécheresse en Dordogne : poursuite de l'allègement des mesures de restriction pour la campagne d'irrigation 2015.

La remontée du niveau des cours d'eau du département, amorcée depuis la semaine dernière est bien en phase de consolidation mais dans des proportions très variables selon les bassins versants. Certains ruisseaux sont encore à l'état de flaques, la Louyre reste en assec total.

Le comité départemental de gestion de l'eau s'est réuni le mardi 18 août 2015, pour examiner, avec les principaux partenaires et gestionnaires de l'eau, l'évolution de la situation, et proposer des ajustements aux mesures de restriction en cours, tout en respectant les obligations de salubrité et de préservation des milieux aquatiques.

Compte tenu de ces éléments, les conclusions de cette concertation ont conduit le Préfet de la Dordogne à alléger certaines mesures de restriction d'irrigation en cours à compter du vendredi 21 août à 8h00 :

Interdiction de prélèvement 1 jour par semaine (ou 15%)

Bandiat,
Bassin de la Vézère sauf sur l'axe Vézère.

Interdiction de prélèvement 3,5 jours par semaine (ou 50%)

Belle, Sauvanie
Cern, Coly-Chironde
Borrèze, Enéa, Céou amont et aval, Germaine et Tournefeuille, Nauze
Couze, Couzeau, Conne, Gardonnette, Caudeau
Lidoire, Estrop

Interdiction totale de prélèvement pour l'irrigation ainsi que tous les prélèvements domestiques (sauf pour l'eau potable et l'abreuvement du bétail)

Beune, Louyre
Beauronne de Chancelade

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, sur le site internet des services de l'Etat (www.dordogne.gouv.fr) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Pour les usages de l'eau potable qui ne sont pas concernés par cet arrêté, le Préfet recommande vivement d'utiliser l'eau potable avec discernement et de limiter les besoins non prioritaires.

Contacts presse:

Préfecture – service départemental de la communication interministérielle

Cécile Obermeier

☎ 05.53.02.24.14

cecile.obermeier@dordogne.gouv.fr